

F/31

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Intitulé : CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes :

Importance matérielle :

Conditions d'accès : librement communicable sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

- Direction des contributions directes du département de la Seine.
- Ministère des Finances.

Histoire des producteurs :

Sous l'influence des physiocrates pour qui le sol est l'origine de toute richesse, l'Assemblée constituante aurait désiré remplacer tous les impôts directs de l'Ancien Régime par une taxe unique assise sur la propriété bâtie ou non bâtie. Mais l'urgence des besoins obligea les assemblées à chercher ailleurs des ressources que la réforme envisagée ne pouvait procurer immédiatement. Telle est l'origine des quatre vieilles contributions : foncière, mobilière, portes et fenêtres, patentes. Leur répartition, qui supposait connue la fortune des départements, des communes, des particuliers, se heurta dès les premières années à des difficultés presque insurmontables et provoqua de nombreuses doléances. Il apparut nécessaire de créer un corps d'agents capables et indépendants qui sauraient déterminer impartialement les revenus fonciers des départements. C'est à cette préoccupation que répondit la création par la loi du 22 brumaire an VI de l'Agence des Contributions directes composée de commissaires près des administrations locales et d'inspecteurs. Le manque de personnel qualifié conduisit le Directoire à apporter des modifications à cette organisation qui reçut sa forme définitive par la loi du 3 frimaire an VIII. Dans chaque département était créée une « Direction des recouvrements des impôts directs », composée d'un directeur, d'un inspecteur et de contrôleurs. Un groupe de bureaux, au ministère des Finances, assurait la coordination générale et la transmission des instructions du ministre. Ce système extrêmement décentralisé fonctionna sans modification sensible jusqu'à la Monarchie de Juillet. A la tête des bureaux fut placé un directeur qui devint pendant quelques années directeur général. Le décret du 17 juin 1853 institua la Direction générale des Contributions directes et lui donna une autonomie comparable à celle des administrations voisines, les Contributions indirectes et l'Enregistrement. Depuis 1948, ces trois grands services sont groupés sous une direction unique : la Direction générale des impôts.

Le cadastre par masses et nature de culture a été exécuté en vertu de l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802) et prévu pour un certain nombre de communes seulement (deux au moins, huit au plus par arrondissement). Les propriétés qui composaient le territoire des communes n'y étaient pas reproduites mais seulement les *masses de culture*, circonscrites entre les divisions naturelles. Ce cadastre ne put donc être utilisé comme base de la contribution foncière. Il fut l'objet des plus vives critiques et son entreprise arrêtée avant d'être terminée. Il fut remplacé par le cadastre parcellaire créé par la loi du 15 septembre 1807.

Histoire de la conservation :

Les archives du ministère des Finances ont été détruites en presque totalité en mai 1871 lors de la Commune de Paris dans l'incendie de ses locaux rue du Mont-Thabor près des Tuileries. Les deux séries de documents qui composent aujourd'hui la sous-série F/31 sont parvenues jusqu'à nous en raison de leur histoire particulière. Les états du montant des rôles des Contributions directes qui poursuivaient la série F/31 et qui sont aujourd'hui conservés au CAEF sont tous postérieurs à 1870.

Les plans cadastraux de Paris et des communes rattachées à la ville de Paris par la loi du 16 juin 1859 (F/31/1-104bis) ont été versés aux Archives nationales en août 1901 et janvier 1931 par la Direction des Contributions directes du département de la Seine.

Les plans du cadastre consulaire (F/31/105-165) ont été versés aux Archives nationales par le Service géographique de l'Armée en juillet 1935. Les plans du cadastre de l'an XI, conservés primitivement au ministère des Finances, ont été prêtés, à l'époque de la Restauration, au Comité du dépôt de la guerre en vue de l'établissement de la carte militaire de la France. C'est sans doute à cette circonstance que l'on doit leur conservation.

Le Centre des archives économiques et financières (CAEF), dépendant du ministère des Finances et de l'Industrie, a été ouvert pour collecter les archives historiques de l'administration centrale de ce ministère. La plus grande partie des séries F/30, F/31 et F/33 des Archives nationales y a été transférée dans les années 1970. Pour la série F/31, seuls les articles cotés 1 à 165 ont été conservés aux Archives nationales.

Présentation du contenu :

La sous-série F/31, telle qu'elle se présente actuellement aux Archives nationales, comprend deux fonds distincts :

F/31/1-104bis : plans cadastraux de Paris et des communes rattachées à Paris en 1859. 1799-1863.

F/31/105-165 : plans cadastraux des communes, par masses de culture (2295 plans) . An XI-1807.

Instruments de recherche : Voir l'[État des inventaires](#).

Sources complémentaires :

- **Autres parties du même fonds :**

- Le fonds du ministère des Finances est conservé au Centre des archives économiques et financières du ministère des Finances (www.caef.bercy.gouv.fr)

- Les archives de la Direction des contributions directes de la Seine sont conservées aux Archives de Paris (notamment pour le cadastre de Paris postérieur à 1863).

Sources de la notice :

- *État sommaire des versements faits aux Archives nationales (série F)*, t. III, Paris, Direction des Archives, 1933.

- Coyecque (E.), « Les plans cadastraux de la ville de Paris », dans *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et l'Ile-de-France*, t. X, 1908, p. 238 et suiv.

Date de la notice : 2008.

Auteurs de la notice : Catherine MÉROT (Pierre CAILLET, Philippe du VERDIER)

F/31/1 et 2. Cadastre. Atlas général de Paris. Plans des quartiers selon l'ordre des anciens arrondissements. 1807-1821.

1. 1^{er} - 6^e arrondissements.

2. 7^e - 12^e arrondissements.

F/31/3 à 72. Cadastre de Paris. Plans de maisons reclassés selon l'ordre des arrondissements actuels. 1809-1855.

3. 1^{er} arrondissement. Quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois.

4 et 5. 1^{er} arrondissement. Quartier des Halles.

6. 1^{er} arrondissement. Quartier du Palais-Royal.

7. 1^{er} arrondissement. Quartier de la place Vendôme.

8. 2^e arrondissement. Quartier de Gaillon.

9. 2^e arrondissement. Quartier Vivienne.

10 et 11. 2^e arrondissement. Quartier du Mail.

12 et 13. 2^e arrondissement. Quartier de Bonne-Nouvelle.

14. 3^e arrondissement. Quartier des Arts-et-Métiers.

15. 3^e arrondissement. Quartier des Enfants-Rouges.

16. 3^e arrondissement. Quartier des Archives.

17. 3^e arrondissement. Quartier de Sainte-Avoie.

18. 4^e arrondissement. Quartier de Saint-Merry.

19 et 20. 4^e arrondissement. Quartier de Saint-Gervais.

21. 4^e arrondissement. Quartier de l'Arsenal.

22. 4^e arrondissement. Quartier de Notre-Dame.

23. 5^e arrondissement. Quartier de Saint-Victor.

24. 5^e arrondissement. Quartier du Jardin-des-Plantes.

25 et 26. 5^e arrondissement. Quartier du Val-de-Grâce.

27. 5^e arrondissement. Quartier de la Sorbonne.

28 et 29. 6^e arrondissement. Quartier de la Monnaie.

30 et 30 bis. 6^e arrondissement. Quartier de l'Odéon.

31 et 32. 6^e arrondissement. Quartier de Notre-Dame-des-Champs.

33 et 34. 6^e arrondissement. Quartier de Saint-Germain-des-Prés.

35 et 36. 7^e arrondissement. Quartier de Saint-Thomas-d'Aquin.

37. 7^e arrondissement. Quartier des Invalides.
38. 7^e arrondissement. Quartier de l'École-Militaire.
39. 7^e arrondissement. Quartier du Gros-Caillou.
40. 8^e arrondissement. Quartier des Champs-Élysées.
41. 8^e arrondissement. Quartier du faubourg du Roule.
42. *Cote vacante.*
- 43 et 44. 8^e arrondissement. Quartier de la Madeleine.
45. 8^e arrondissement. Quartier de l'Europe.
- 46 et 47. 9^e arrondissement. Quartier Saint-Georges.
- 48 et 49. 9^e arrondissement. Quartier de la Chaussée-d'Antin.
- 50 et 51. 9^e arrondissement. Quartier du Faubourg-Montmartre.
52. 9^e arrondissement. Quartier de Rochechouart.
53. 10^e arrondissement. Quartier de Saint-Vincent-de-Paul.
54. 10^e arrondissement. Quartier de la Porte Saint-Denis.
- 55 et 56. 10^e arrondissement. Quartier de la Porte-Saint-Martin.
57. 10^e arrondissement. Quartier de l'Hôpital Saint-Louis.
- 58 et 59. 11^e arrondissement. Quartier de la Folie-Méricourt.
- 60 et 61. 11^e arrondissement. Quartier de Saint-Ambroise.
- 62 et 63. 11^e arrondissement. Quartier de la Roquette.
- 64 et 65. 11^e arrondissement. Quartier de Sainte-Marguerite.
66. 12^e arrondissement. Quartier du Bel-Air et de Picpus.
- 67 et 68. 12^e arrondissement. Quartier des Quinze-Vingts.
69. 13^e arrondissement. Quartier de la Salpêtrière.
70. 15^e arrondissement. Quartier de Necker.
71. Anciens quartiers (Panthéon, Grenelle, Sorbonne, Invalides, Champs-Élysées, Observatoire).
72. Anciens quartiers du Luxembourg et de l'Observatoire.

F/31/73 à 96. Cadastre de Paris. Plans de Vasserot par îlots, classés selon l'ordre des anciens arrondissements. 24 Atlas. 1810-1836.

73. 1^{er} arrondissement. Roule et Tuileries.
74. 1^{er} arrondissement. Champs-Élysées et place Vendôme.
75. 2^e arrondissement. Chaussée-d'Antin et Palais-Royal.
76. 2^e arrondissement. Faubourg-Montmartre et Feydeau.
77. 3^e arrondissement. Mail et Faubourg-Poissonnière.
78. 3^e arrondissement. Saint-Eustache et Montmartre.
79. 4^e arrondissement. Marchés et Saint-Honoré.
80. 4^e arrondissement. Banque de France et Louvre.
81. 5^e arrondissement. Porte Saint-Martin et faubourg Saint-Denis.
82. 5^e arrondissement. Bonne-Nouvelle et Montorgueil.
83. 6^e arrondissement. Lombards et Porte Saint-Denis.
84. 6^e arrondissement. Saint-Martin-des-Champs et Temple.
85. 7^e arrondissement. Marché Saint-Jean et Mont-de-Piété.
86. 7^e arrondissement. Arcis et Sainte-Avoie.
87. 8^e arrondissement. Popincourt et Marais.
88. 8^e arrondissement. Quinze-Vingts et Faubourg Saint-Antoine.
89. 9^e arrondissement. Arsenal et Hôtel de Ville.
90. 9^e arrondissement. Cité et Ile Saint-Louis.
91. 10^e arrondissement. Faubourg Saint-Germain et Invalides.
92. 10^e arrondissement. Monnaie et Saint-Thomas-d'Aquin.
93. 11^e arrondissement. Luxembourg et Sorbonne.
94. 11^e arrondissement. Palais de Justice et École de Médecine.
95. 12^e arrondissement. Jardin du Roi et Saint-Marcel.
96. 12^e arrondissement. Observatoire et Saint-Jacques.

F/31/97. Cadastre. Notices relatives aux monuments publics de Paris rédigées par Vasserot. 1834.

F/31/98 à 104 bis. Cadastre des communes rattachées à Paris en 1859. 1799-1863.

98. 12^e arrondissement. Bercy.
99. 12^e arrondissement. Saint-Mandé.
100. 13^e arrondissement. La Gare et la Maison-Blanche. - 14^e arrondissement. Montrouge.

- 101. 15^e arrondissement. Vaugirard et Grenelle. - 16^e arrondissement. Auteuil et Passy. (Voir aussi F/31/102).
- 102. 15^e arrondissement. Vaugirard et Grenelle. - 16^e arrondissement. Passy. - 17^e arrondissement. Batignolles-Monceaux.
- 103. 18^e arrondissement. La Chapelle, Saint-Denis, La Villette et Montmartre.
- 104. 19^e arrondissement. Belleville et la Villette. - 20^e arrondissement. Belleville.
- 104 *bis*. 20^e arrondissement. Charonne.

F/31/105 à 165. Plans cadastraux des communes, par nature de culture. An XI-1807

(Ne sont pas représentés les départements suivants : Basses et Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corse, Creuse, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Loiret, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne).

- 105. Ain.
- 106 et 107. Aisne.
- 108. Allier. Ardèche
- 109. Ardennes.
- 110. Ariège.
- 111. Aude.
- 112 à 115. Aveyron.
- 116. Territoire de Belfort. Bouches-du-Rhône. Cher. Corrèze.
- 117 et 118. Côte-d'Or.
- 119. Côtes-du-Nord.
- 120. Dordogne.
- 121. Doubs. Drôme. Eure.
- 122. Eure-et-Loir.
- 123. Finistère. Gard.
- 124. Garonne (Haute-).
- 125. Gers
- 126. Gironde.
- 127 à 129. Hérault.
- 130. Ille-et-Vilaine. Indre. Jura. Landes.
- 131. Loir-et-Cher. Loire Loire-Inférieure.
- 132 à 134. Lot.
- 135 et 136. Lot-et-Garonne.
- 137. Lozère. Maine-et-Loire. Manche. Marne.
- 138. Marne (Haute-).
- 139. Mayenne. Meurthe-et-Moselle.
- 140. Meuse.
- 141. Morbihan. Nièvre.
- 142 à 146. Nord.
- 147 à 149. Oise.
- 150. Orne.
- 151. Pas-de-Calais. Puy-de-Dôme.
- 152. Pyrénées (Basses-). Pyrénées (Hautes-).
- 153. Pyrénées-Orientales.
- 154. Rhin (Bas-).
- 155. Rhin (Haut-). Rhône.
- 156. Saône (Haute-). Saône-et-Loire. Seine.
- 157. Seine-Inférieure. Seine-et-Oise. Deux-Sèvres. Somme.
- 158. Tarn.
- 159. Tarn-et-Garonne.
- 160. Var.
- 161. Vaucluse.
- 162. Vendée.
- 163. Vienne. Vienne (Haute-).
- 164. Vosges.
- 165. Yonne.